**Gestion sectorielle des ressources naturelles en zones humides :**

**une menace pour la biodiversité**

Dans les zones humides, les ressources naturelles sont une richesse incommensurable et bien variées. Aussi, plusieurs parties prenantes telles que l’Etat, les ONG, les communautés locales, les projets et programmes, les institutions s’intéressent-elles à la gestion de ces ressources. Mais on assiste à une gestion égocentriste où chaque acteur s’arroge la paternité au lieu de viser une gestion concertée.

Pourtant, l’écosystème est un tout indivisible et on risque de le détruire. A observer de près, il semble que nous courrons vers cette catastrophe si l’on ne parait pas au plus pressé. L’état de ces différentes ressources dans le département de l’Ouémé et pressions qu’elles subissent seront illustrés dans le présent article.

1. **LOCALISATION**

# Situé dans la partie méridionale du Bénin, le Département de l’Ouémé couvre une superficie totale de 1281 km² avec une population de 730 772 habitants en 2002 et une densité de 570 habitants/km². Les ethnies dominantes sont les Goun,Tôli, Wémè, Toffin, wéla, Nago, Yoruba, Xwla etc...Ledit département comprend  9 communes : Adjarra, Adjohoun, Aguégués, Akpro-Missérété, Avrankou, Bonou, Dangbo, Porto-Novo, Sèmè-Kpodji. Elles se retrouvent dans diverses zones humides à savoir :

* zones immergées en eaux courantes : rivières et fleuves
* zones humides immergées en eaux stagnantes : mares, étangs et lacs
* zones humides engorgées après submersion : périphérie des lacs et des mares
* zones humides engorgées par remontée des nappes aquifères.

Les communes d’Avrankou, Adjarra et Akpro-Missérété sont reliées par la zone marécageuse, traversée par la rivière noire tandis que celles de Adjohoun, Aguégués, Bonou, Dangbo, Porto-Novo et Sèmè-Kpodji ont en commun le fleuve Ouémé qui a conféré son nom au département. Une partie de la Commune de Sèmè-Kpodji longe l’Océan Atlantique. Ces différentes zones humides sont très riches en biodiversité.

La flore est constituée de formations graminéennes de *Sacciolepis africana, Oryza barthii, Echinochloa otusiflora* toutes de la famille des Poaceae. On y trouve la forêt marécageuse et des îlots forestiers conservés par des divinités traditionnelles et connaissances endogènes, qui regorgent beaucoup d’espèces végétales très utiles. Il s’agit des forêts sacrées de : Kodjizoun, Bamèzoun, Gnanhouizoun…où on y retrouve des plantes un nombre important de plantes médicinales. D’autres espèces végétales utilisées dans la fabrication d’engin de pêche telles que *Ptérocarpus santalinoides*, *Dialium guineensis,Pavetta owariensis* se retrouvent également dans le milieu. Il faudra ajouter aux forêts naturelles, les plantations de palmier à huile et les bois de feu(surtout *Acacia auriculiformis* et eucalyptus sp. ) tandis que la cocoteraie se retrouve surtout le long du cordon littoral. Notons que la flore du département de l’Ouémé est fortement dégradée avec plusieurs espèces en voie de disparition. Les reliques de forêts sont des refuges pour plusieurs espèces rares et servent de lieux de conservation de la biodiversité.

1. **Composition floristique et faunistique des zones humides de l’Ouémé.**

La faune, quant à elle y est très diversifiée. Les insectes les plus rencontrés sont les Orthoptères, les Lépidoptères, les Coléoptères, les Odonates tandis que les familles des espèces de poissons dominants sont, selon Welcomme cité par Agbéssi (2000), les Cichilidae, les Anabantidae, les Claroteidae, les Schilbeidae, les Mochokidae, les Clariidae, les Osteoglossidae, les Mormyruidae et les Bagridae. On note également les espèces de la famille des Polypteridae, etc… (Lalèyè 1995, Sakiti, 1997).

 Malgré les actions anthropiques, certains mammifères et reptiles très menacés se trouvent encore dans les zones humides. Ces animaux sont : le sitatunga (*Tragelaphus spekei*), le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), le potamochère (*Potamochoerus porcus*), la loutre (*Lutramaculli colis*), la mangouste brune (*Crossarchus obscurus*), le daman d’arbre (*Dendrohyrax arboreus*), le lamantin (*Trichechus senegalensis*), le porc-épic (*Hystrix cristata*), l’oryctérope (*Orycteropus after*), le singe à ventre rouge (*Cercopithecus erithrogaster*), le singe mona (*Cercopithecus mona*), le varan du Nil (*Varanus niloticus*), le crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*), le python de Seba (*Python sebae*), le python royal (*Python regius*), et les tortues (*Kinixys homeana* et *Kinixys belliana*) selon Guédégbé, 1996; Bonou et Gnonlonfin, 1999. En mer côtière et sur le littoral, il est enregistré la présence de quatre (4) espèces de tortues marines. Il s'agit par ordre d’importance de: la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) dont les pontes sont confirmées, la tortue verte (*Chelonia mydas*) et la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) souvent pêchées, Dossou-Bodjrenou et al. (1999), Formia (2000), Fretey (2001).

 Les zones humides hébergent encore une diversité d’oiseaux surtout les espèces des familles des Ardeidae, Accipitridae, Falconidae, Jacanidae, Charadriidae, Columbidae, Meropidae, Alcedinidae et celle de la famille des Rallidae et des Anatidae, (Adjakpa 2001). Le lamantin d’Afrique, un potentiel attrait touristique est aussi présent dans la Vallée de l’Ouémé. Mais toute cette richesse floristique et faunique de l’Ouémé est très menacée de nos jours.

1. **Menaces sur la biodiversité.**

Bien que le Bénin ait signé plusieurs conventions liées à la gestion des ressources naturelles, les stratégies et les politiques de mise en œuvre de plusieurs accords ne sont pas connus de tous les acteurs. Les règles d’une bonne gestion de ces ressources peu contrôlées, ne sont pas appliquées, laissant ainsi place au dérapage, à la destruction et l’amenuisement progressif des ressources. Les zones humides étant déjà fragiles, sont menacées sur le plan environnemental, écologique, juridique, institutionnel et socio-économique.

La mauvaise gestion des déchets et certaine pratiques de pêche artisanale entraînent le comblement des plans d’eau. Les berges et les sols de l’Ouémé subissent l’érosion presque irréversible. De nos jours, la population manque de plus en plus de ressources biologiques consommables. Les produits halieutiques se font rares et les côtes s’érodent en emportant les maisons riveraines. Les singes à ventre rouge (*Cercopithecus erythrogaster*), sont devenus endémiques ainsi que plusieurs espèces de mammifères, oiseaux, insectes, phanérogames, herbacées etc.. Le couvert végétal et les habitats de la faune aviaire et terrestre sont sérieusement dégradés. L’absence des aires protégées ne garantit pas la pérennité de certaines espèces animale et végétale. L’utilisation abusive des pesticides et la présence des produits pétroliers dans ces zones humides lors du trafic en provenance du Nigéria, constituent de véritables poisons pour la biodiversité de cet écosystème.

Mieux, le faible niveau de concertation entre les acteurs intervenant dans les zones humides couplé avec la prétendue méconnaissance des dispositions juridiques et réglementaires en vigueur, est une menace fondamentale pour les ressources. Faudrait-il signaler que même si ces textes sont connus, ils sont souvent mal appliqués. L’accaparement des terres par les riches aux dépens des pauvres et les conflits permanents entre les différents utilisateurs des ressources naturelles sont d’autres goulots d’étranglement. La mauvaise planification de l’espace liée parfois à des lotissements sauvages dans les zones humides et l’occupation anarchiques des réceptacles provoquent des inondations cycliques et permanentes dans l’Ouémé. Cette situation entraîne des déplacés et des maisons englouties par l’eau. C’est le cas de Tanzoun et Gbakpo dans la Commune d’Avrankou, certains quartiers de Porto-Novo et d’Adjarra pour ne citer que ceux là.

Enfin, la surexploitation des ressources surtout biologiques des zones humides ne sont pas de nature à conserver la biodiversité. Le massacre des tortues marines sur nos côtes et les lamantins d’Afrique dans le fleuve Ouémé, est un sport favori pour certaines communautés de la zone. L’utilisation des filets à mailles fines dites « Mindokpo-konou » racle les poissons de tout âge ce qui ne garantie pas l’auto-régénérescence de la ressource. Déjà les conséquences sont patentes car la plupart des grandes carpes que nous retrouvons dans nos assiettes sont malheureusement des produits importés.

En définitive, la décentralisation en cours au Bénin devrait être une chance pour le développement des Communes particulièrement pour la gestion durable et concertée des ressources naturelles. Même s’il y a des regroupements dans l’Ouémé dans cette optique, il reste à dynamiser les associations afin qu’elles jouent réellement leur rôle. C’est heureux de constater que depuis le 10 juin 2005 la Communauté de Communes de l'Ouémé (CCO), est portée sur les fonds baptismaux et a pour objectifs fondamentaux :

* La valorisation des potentialités naturelles ;
* La promotion des valeurs culturelles ;
* La meilleure exploitation des conditions favorables de développement (la paix, la sécurité, la liberté) ;
* La lutte contre les contraintes majeures d’enclavement.

 Cette association, appuyée par le Centre International pour la Promotion de la Création (C.I.P.CRE)-Bénin a permis le renforcement de l’éco citoyenneté active des populations et des responsables politiques en matière de gestion des écosystèmes humides.

Il est donc temps que les Communes et les associations intercommunales prennent la relève en pensant le long terme pour leur territoire. Même si la loi fait obligation à chaque commune d’élaborer son Plan de développement Communal et un Schéma Directeur d’Aménagement Communal, nous devons aller au-delà. Pour la gestion durable des ressources, il faudra envisager à l’échelle intercommunale voire départementale, un Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion de l’Environnement. Les projets intercommunaux doivent être initiés pour la conservation des ressources naturelles en particulier la biodiversité avec une bonne coordination et concertation des parties prenantes. L’Etat, les Communes, les ONGs, les Institutions et communautés locales doivent se mettre ensemble pour relever le défi du développement durable.

**Appolinaire OUSSOU LIO**

*Géographie-Naturaliste*

*DESS en Maintenance et Gestion des Infrastructures et Equipements communaux*

*Président de GRABE-BENIN ONG*

*BP : 13 Avrankou (République du Bénin)*

*Tél : (00229)97642295 / 94300019*

*E-mail : aoussoulio@gmail.com*

# REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

 ADJAKPA J. B., COUBEOU P. & HAGEMEÏJER W. J. M. ; 1996. Inventaire de la faune aviaire des zones humides du Sud-Bénin. Ambassade Royale des Pays-Bas. Cotonou. 70 pp.

ADJAKPA  J. B. ; 2001a. Oiseaux d’eau des complexes Est et Ouest du sud-Bénin inscrits sur la liste des sites Ramsar. PAZH. Cotonou.18 pp.

ADJAKPA  J. B. ; 2001b. Etudes des potentialités en espèces aviaires des sites constitutifs de réserves biologiques dans les zones humides du sud-Bénin. PAZH. 18 pp.

 ALE G., ALIOU D., AKAMBI L., HACHIMOU I. & ADJAKPA J.; 2003. Inventaire, caractérisation et valeurs associées des zones humides du Bénin. UICN-BRAO.

 BAGLO A. M., GUEDEGBE D., ADJAKPA J.B., d’ALMEIDA A., AKANNI A., AKOEGNINOU A., GUEDOU R., KIDJO F.C.& LALEYE P. ; 2001. La faisabilité de la création des réserves biologiques dans les zones humides du sud Bénin. PAZH. 31 pp. + annexes.

BOKO S. J.-M. ; 2001. Etude écologique des oiseaux d’eau gibiers dans la basse vallée du fleuve Ouémé au Bénin : cas des Rallidae. CPU/UNB.

BOKO S. J.-M. ; 2006. Analyse des formes actuelles d’exploitation de la faune aviaire dans les zones humides du Sud-Bénin. DESS- Zones Humides/Université de Ouagadougou.

BONOU C. & GNONLONFIN L. ; 1999. Analyse de la dégradation des ressources des zones humides et de ses causes. PAZH. 101 pp.

CHABI-YAOURE F. 2001. Etude de quelques aspects de la biodiversité du lac Hontouè dans le Mono (République du Bénin) Mémoire d’Ing. Trav. CPU/UNB.

da MATHA-SANT’ANNA, M. ; 2001. Régime d’occupation des terres, statut des aires protégées, modes de gestion et d’aménagement, activités humaines et habitats humains. PAZH. Cotonou-Bénin. 35 pp.

DOSSOU-BODJRENOU J. S., 2003 – Projet Education, Conservation et Recherche sur le lamantin d’Afrique dans les zones humides du Sud-Bénin. Programme de conservation du Lamantin d’Afrique de l’Ouest (*Trichechus senegalensis*) au Bénin. Rapport d’activités. NT-ONG N° :001-PL-NT, CBDD/UUIC-Pays-Bas, 20 p.

DUGAN P.J. ; 1992. La conservation des zones humides : Problèmes actuels et mesures à prendre, Gland (Suisse) UICN, 100 pp.

FRETEY J., 2001 – Biogeography and Conservation of Marine Turtles of the Atlantic Coast of Africa / Biogéographie et conservation des tortues marines de la côte atlantique de l’Afrique. CMS Technical Series Publication, n° 6, UNEP/CMS Secretariat, Bonn, Germany, 429 pp.

 INSAE ; 2003. Troisième recensement général de la population et de l’habitation, Février 2002. Cotonou-Bénin.

IUCN ; 1996. Liste rouge des animaux menacés d’extinction (eds, Baillie J. rt Groombridge B.) Gland.

IUCN ; 1990. Aménagement et gestion des aires protégées tropicales. GRAND- SUISSE. Texte résumé et composé par Claude LOUIS- PROGERFOR- Tindo, Guinée, 75 pp.

 LALEYE P. A. ; 1995. Ecologie comparée de deux espèces de *Chrysichthys*, poissons siluriformes (Claroteidae) du complexe lagunaire lac Nokoué-lagune de Porto-Novo. Thèse de doctorat. 201 pp.

LALEYE P. A. ; 2003. Fonctionnement et gestion des écosystèmes aquatiques. DAGE/FSA. Bénin. 93 pp.

 NATURE TROPICALE ONG; 2005. Appui a l’élaboration du projet de réhabilitation et de gestion intégrée des ressources des zones humides dans les Vallées de l’Ouémé et du Mono – Rapport de projet. 19pp

 NATURE TROPICALE ONG; 2006. Programme de réhabilitation et de gestion intégrée des ressources naturelles dans les couloirs de migration du lamantin d’Afrique dans les zones humides du Sud-Bénin – Atelier d’information et de formation sur la “Graine Future” et l’opération “ Arbres-Vie”. Rapport d’atelier.

NOBIME, G. 2002. Etude pour la prospection des dernières populations de lamantins (*Trichechus senegalensis*) dans la basse vallée de l’ouémé. (Rapport de prospection des localités de Bonou, Wébossou ; Sèkodji gomè, Ouinhi, Agonli-houegbo (kpoto).12 pp

PNUD, UICN & FEM; 2001. Plan d’action stratégique régional pour les ressources de l’environnement et de la diversité biologique des écosystèmes du bassin du congo. 132 pp.

ROGGERI H.; 1995. Zones Humides tropicales d’eau douce. Guide des connaissances actuelles et de la gestion durable. Amsterdam, Pays-Bas. 385 p.

SAKITI N. G. ; 1997. Myxosporidies et Microsporidies de poissons du sud Bénin : faunistique, ultrastructure, biologie. Doctorat d’Etat ès sciences de Biologie Animale. 297 p.

SALAKO O. O. O. ; 1999. Contribution à l’étude de l’écologie et de la biologie des espèces de poisson du genre Schilbe dans la vallée de l’Ouémé au Bénin : habitat, alimentation, croissance et reproduction. Mémoire d’Ing. Trav. CPU/UNB.